

Matières L3

Par **Fritzouille**, le **01/09/2009** à **18:23**

Bonjour! Je vais sur ma 3ème année dans 15 jours, à Strasbourg, et je ne sais pas si les matières que j'ai choisi répondent bien à ce que je souhaite faire l'an prochain (concours de greffier) Pouvez-vous me dire ce que vous en pensez?

Au premier semestre:

- droit de la responsabilité administrative (pas pris)
- droit des sociétés I (choisi)
- droit des biens (choisi)
- droit des obligations III (TD)
- droit international public I (pas pris)
- procédure pénale (TD)
- relations collectives du travail (choisi)
- histoire du droit du travail et conjoncture sociale (choisi)
- informatique (pas pris)
- libertés publiques (choisi)

2ème semestre:

- droit administratif des biens et de la fonction publique (pas pris)
- droit des sociétés II (TD)
- droit des sûretés (choisi)
- droit fiscal (pas pris)
- droit international II (pas pris)
- procédure civile (TD)
- relations individuelles du travail (choisi)
- système juridique communautaire (choisi)
- droit des cultes et des religions (choisi)
- philosophie du droit (choisi)
- histoire de la propriété en Europe (pas pris)
- informatique (pas pris)

MERCI pour vos conseils!

Par **jeeecy**, le **01/09/2009** à **18:24**

à mon avis si tu veux être greffier tu as intérêt à prendre l'option informatique...

Par **Fritzouille**, le **02/09/2009** à **10:23**

Il fallait choisir 2 options entre libertés publiques, histoire du droit du travail et informatique...j'avais hésité avec entre informatique et histoire du travail (où on parle du conseil des prud'hommes qui est également au programme du concours)... j'avoue qu'entre ces deux matières je ne sais pas vraiment laquelle choisir car les 2 me semblent importantes pour le concours de greffier... mais je pense me débrouiller pas mal en informatique..JE SUIS PERDUUUUE !!! (rire)

Par **neverness**, le **02/09/2009** à **11:37**

=;

Moi, je prendrai l'histoire et l'informatique pour éviter madame Meyer Image not found or type unknown Mais pour toi :))

je pense qu'il faudrait mieux laisser tomber l'histoire au profit de l'informatique Image not found or type unknown Et en :)

plus, je te conseille de consulter la nouvelle plaquette Image not found or type unknown